

Identification		Numéro de dossier : 1020812011
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie, Aménagement urbain et services aux entreprises	
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le 2002-10-28
Sommet		
Projet		
Objet	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal / Centre-Sud) (CO92-03386) de manière à agrandir l'aire d'affectation « Commerce/habitation » et la catégorie de hauteur et de densité « 5A » sur les lots numéro 148-2002 à 148-2008 en remplacement de l'aire « Équipement collectif et institutionnel ».	

Contenu

Contexte

Selon les dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier le plan d'urbanisme en suivant le processus prévu à cet effet.

Le 4 juin 2002, le conseil de l'arrondissement Ville-Marie a adopté la résolution numéro CA02 240274 demandant au conseil municipal de modifier le plan d'urbanisme (CO92-03386), plus précisément les plans d'affectation du sol et de limites de hauteurs et densité sur une partie de son territoire. Un texte de projet de règlement accompagné d'une annexe sont joints au présent sommaire.

La demande de modification au plan d'urbanisme est accompagnée du règlement adopté par l'arrondissement en date du 6 août 2002 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) visant à créer une zone C.4A:45-48 et H du côté nord de la rue Ontario entre les rues Florian et Lespérance. »

Décision(s) antérieure(s)

11 septembre 1995, adoption du Règlement 95-175 modifiant le Règlement d'urbanisme de la Ville de Montréal afin, entre autre, d'éliminer le secteur E.2(1) et étendre la limite du secteur C.2A et H sur la rue Ontario est, entre les rues Lespérance et Florian.

4 juin 2002, adoption de la résolution numéro CA02 240274 par le conseil de l'arrondissement Ville-Marie.

Description

Le conseil de l'arrondissement Ville-Marie demande que le son Plan d'urbanisme soit modifié de façon à agrandir l'aire d'affectation « Commerce / habitation » du côté nord de la rue Ontario entre les rues Lespérance et Florian et ce, aux dépens de l'aire « Équipement collectif et institutionnel ». La superficie du terrain formé par les lots 148-2002 à 148-2008 est d'environ 1 371 mètres carrés. Les dimensions du terrain de forme rectangulaire sont d'environ 25,13 mètres de largeur en bordure de la rue de Florian et d'environ 53,44 mètres de longueur sur la rue Ontario.

La Société pour la promotion des arts gigantesques (SPAG), propriétaire de l'édifice, y loge ses bureaux et offre la grande salle où se trouvait jadis le bassin de baignade aux artistes désirant réaliser ou expérimenter leurs concepts d'art gigantesque. Il s'agit principalement de sculptures, habituellement gonflables, dont le gigantisme requiert des locaux à la mesure des oeuvres. Afin de financer ses activités, la SPAG souhaite offrir ses locaux en location à des entreprises corporatives pour la tenue de réceptions.

En procédant à la modification demandée, le terrain serait joint au secteur longeant le coté nord de la rue Ontario d'affectation « Commerce / habitation ». De même, les limites de hauteur et la densité de la catégorie 5A du secteur contigu seraient étendues au terrain.

Justification

Malgré la modification au Règlement d'urbanisme (R.R.V.M, chapitre U-1) survenue en 1995 par l'adoption du Règlement 95-175 et modifiant, entre autre, le secteur **E.2(1)** à cet emplacement pour le fondre dans le secteur **C.2A** et **H** contigu, le Plan d'urbanisme n'a pas été corrigé; l'ajustement qui consiste à agrandir l'aire d'affectation « Commerce/habitation » et la catégorie de hauteur et de densité « 5A » sur les lots numéro 148-2002 à 148-2008 en remplacement de l'aire « Équipement collectif et institutionnel » est désormais requis et reflète la situation existante.

Aspect(s) financier(s)

Impact(s) majeur(s)

Opération(s) de communication

Calendrier et étape(s) subséquent(s)

Transmission d'une copie certifiée conforme du projet de règlement et de la résolution par laquelle il est adopté :

- aux arrondissements de la ville de Montréal et aux municipalités dont le territoire est contigu à celui de la ville de Montréal;
- à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Tenue d'une assemblée publique par l'Office de consultation de Montréal.
Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme par le Conseil de Ville.

Échéancier initial de réalisation du projet

Début: Fin:

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Validation

Intervenant Développement économique et urbain (Manon BRULÉ) Contentieux (Véronique BELPAIRE)	Sens de l'intervention Avis favorable Avis favorable avec commentaires
Autre intervenant	Sens de l'intervention

Responsable du dossier Claude COMTOIS	Endossé par: Guy BAZINET
---	------------------------------------

Conseiller en aménagement Tél. : 872-0544 Télécop. : 872-4819 Gilles DUFORT, Chef de division, urbanisme Tél. : 872-1863 Télécop.: 872-4819	Directeur, aménagement urbain et service aux entreprises Tél. : 872-5445 Télécop. : 872-4819 Date d'endossement : 2002-10-01
---	---